

Contrat de réservation 2017

NOM.....
 PRENOM.....
 ADRESSE.....

 CODE POSTAL.....
 VILLE.....
 PAYS.....
 TEL FIXE.....PORTABLE.....
 MAIL@.....

Composition de la famille

Noms	Prénoms	Date naissance
1...../.../.....
2...../.../.....
3...../.../.....
4...../.../.....
5...../.../.....
6...../.../.....

Location Mobil home

Location emplacement

DATE ARRIVEE (à partir de 16h).....

DATE ARRIVEE (à partir de 14h).....

DATE DEPART (avant 10H).....

DATE DEPART (avant 10H).....

<input type="checkbox"/> Mobil home confort	<input type="checkbox"/> Mobil home grand confort
<input type="checkbox"/> Nuitée : minimum 2 nuits	<input type="checkbox"/> Forfait 1 semaine
<input type="checkbox"/> forfait 2 semaines	<input type="checkbox"/> Forfait 3 semaines
<input type="checkbox"/> forfait 4 semaines	
<input type="checkbox"/> Week-end Ascension	<input type="checkbox"/> Week-end Pentecôte

<input type="checkbox"/> Caravane	<input type="checkbox"/> Toile de tente
<input type="checkbox"/> Camping car	<input type="checkbox"/> 1 tente sup maxi
<input type="checkbox"/> 7 nuits = 6 nuits	<input type="checkbox"/> 14 nuits = 11 nuits

<input type="checkbox"/> kit literie jetable 160	<input type="checkbox"/> Forfait ménage	<input type="checkbox"/> Lit bébé
<input type="checkbox"/> kit literie jetable 80	<input type="checkbox"/> Kit bébé	<input type="checkbox"/> Chaise haute
		<input type="checkbox"/> baignoire

Personnes supplémentaires 14 ans et + :
 Enfants de 2 à 13 ans :
 Enfants de 0 à 1 an :
 1 Animal, race :

Comment avez-vous connu le camping Fleur d'Oléron :

Votre séjour

Mode de règlement

Montant du séjour : _____ €

Prestations annexes : + _____ €

Montant total : = _____ €

Arrhes 30 % du montant total _____ €

Frais de réservation + 15 €

Chèque bancaire (à l'ordre de Fleur d'Oléron)

Chèque vacances ANCV (avec le talon)

Mandat

Virement bancaire (RIB sur demande)

carte bancaire (carte bleu visa, master card)

N° : ____/____/____/____ date d'exp : __/__/__

code cryptage : ____ 3 chiffres au verso de la carte

Total à régler à la réservation = _____ €

Solde à payer à l'arrivée = _____ €

Nom et prénoms du détenteur :

J'autorise le prélèvement de la somme de _____ €

Date : __/__/2017 Signature :

Règlement du solde du séjour : **par chèque bancaire ou virement bancaire ou mandat postal uniquement 30 jours au plus tard avant l'arrivée, ou par carte bancaire, chèque vacances Ancv (avec talons), espèce** (limité à un versement de 1000€) **le jour de l'arrivée.**

Il peut s'effectuer en une fois ou 3 à 4 fois sans frais après versement de l'acompte qui valide votre réservation. (nous consulter).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de ventes inscrites au dos du contrat pour ma location saisonnière, et déclare les accepter. Je m'engage à régler le solde de mon séjour à l'arrivée pour le nombre de jour réservé dans mon contrat. Un départ anticipé ne pouvant donner lieu à un remboursement.

LE CLIENT : veuillez porter la mention <lu et approuvé, bon pour accord>

Date : _____ signature : _____

CADRE RESERVE AU CAMPING FLEUR D OLERON

Accepte la réservation

Refuse la réservation

Signature du responsable de la responsable de la réservation

Chiens admis avec accord de la direction : oui/non



CONDITIONS GENERALES DE VENTES 2017 « LOCATIONS SAISONNIERES»

1 Réservation d'un emplacement ou d'une location : Renvoyer votre contrat dûment signé, complété, accompagné du versement correspondant à votre réservation et selon votre type de location souhaitée. Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro d'emplacement ou de location précis. Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers. La réservation est nominative la personne ayant réservée doit être présente pendant le séjour.

2 Confirmation d'une réservation : La location d'un emplacement ou d'un mobile home ne deviendra effective qu'avec notre confirmation écrite, et renvoi du contrat signé et approuvé par la direction du camping Fleur d'Oléron. Aucun numéro d'emplacement ou de mobil home ne sera confirmé par le camping Fleur d'Oléron. Tout dossier incomplet ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réservation ferme et définitive.

3 Le versement d'arrhes : Il est obligatoire afin de garantir votre séjour, il doit être retourné dans un délai de 15 jours suivant votre réservation téléphonique sans quoi votre réservation sera annulée. Il est d'un montant de 30% du montant total de votre séjour, il doit être accompagné de 15 € de frais de dossier. Il peut être effectué par chèque à l'ordre du camping « Fleur d'Oléron », carte ou virement bancaire, chèques vacances ou virement postal.

4 Le règlement du séjour : Il peut s'effectuer par chèque bancaire ou virement bancaire ou mandat postal uniquement un mois au plus tard avant l'arrivée, par carte bancaire, chèque vacances, espèce (limité à un versement de 1000€) le jour de l'arrivée ou en règlement anticipé selon votre préférence. Un justificatif de règlement vous sera fourni. Pour les réservations effectuées moins d'un mois avant la date du début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation par un mode de paiement immédiat (CB).

En cas de règlement par chèques vacances, seul ceux libellés à l'ordre du Camping Fleur d'Oléron et complets (avec le talon supérieur obligatoirement), seront acceptés. Dans le cas contraire, le client se verra retourner les chèques vacances.

5 Disponibilité de la location : La location mobil home est à compter du samedi au samedi, arrivée à partir de 16 h et départ avant 10 h. La location d'un emplacement caravane, tente ou camping car est journalier.



L'arrivée s'entend à partir de 14h et le départ avant 12 h. Pour tout départ après 12h la journée entamée sera due

6 Retard, départ anticipé : Toutes les réservations de location mobil home ou d'emplacement qui ne seront pas occupées à 18h le jour prévu pour l'arrivée par le contrat et en l'absence de message justifiant d'un retard, l'emplacement devient disponible le lendemain 12H. Passé ce délai et sans nouvelles écrites du client, la réservation est annulée. Les arrhes et les frais de dossier ne seront en aucun cas remboursés. En cas d'arrivée retardée mais maintenue ou de départ anticipé du fait du locataire, aucune déduction ou remboursement ne sera effectuée quelque soit la durée ou le motif.

7 Annulation : Réservation d'emplacement ou location de mobil home : pour toute annulation parvenue un mois avant la date d'arrivée et sur présentation d'un justificatif (sauf pour les séjours du 2/07/2016 au 27 aout 2016 : non remboursable), les arrhes seront remboursés à hauteur de 50 % (hors frais de réservation qui restent acquis au camping) ou pourront être conservés pour un prochain séjour. Pour toutes réservations annulées à moins d'un mois avant la date d'arrivée prévue, le remboursement (à hauteur de 50% hors frais de réservations) ne pourra intervenir qu'en cas d'annulation pour cas de force majeure (maladie, accident décès perte d'emploi...) sur présentation d'un justificatif.

8 Occupation du locatif et de sa parcelle : Il est pour 6 personnes maximum, les bébés de – d'un an sont considérées comme des personnes à part entière. Il est non fumeur. Les animaux y sont interdits. L'ajout d'une tente supplémentaire ou igloo fera l'objet d'un accord préalable de la direction, et sera facturé au tarif en vigueur prévu dans les tarifs emplacement camping. Un véhicule est autorisé aux abords du mobil-home, tout autre véhicule doit stationner sur le parking de l'accueil (gratuit)

9 Votre arrivée : En juillet et aout : de 14h à 19h pour les emplacements et de 16h à 19h pour les mobil-homes

Week-end et Hors saison : de 14h à 18h pour les emplacements et de 16 h à 18 h pour les mobil-homes, possibilité le matin selon disponibilité.

Veillez vous présenter à l'accueil avec votre confirmation de réservation, accompagnée d'une pièce d'identité, une copie sera conservé avec votre dossier. Le solde du séjour devra être entièrement réglé à l'arrivée. Aucun délai de paiement ne sera accordé. Pour les locations de mobil-home, il vous sera remis une fiche d'inventaire sur le contenu de votre location. L'inventaire de la location doit être vérifié le jour même de l'arrivée et le retourner à la réception pour validation ou signaler toute anomalie. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en considération. Toute demande d'attestation de séjours devra être demandée à votre arrivée, y figureront uniquement les participants inscrits sur le contrat de réservation ou



sur la fiche d'inscription (en cas d'arrivée sans réservations) et présents physiquement sur camping. Aucun document ne sera complété ni fourni à votre départ.

10 Cautions : pour les locatifs prévoir un chèque de caution de 260 euros pour le mobil home et la carte d'accès au camping, pour les emplacements prévoir un chèque de 20 € pour la carte d'accès. Ces cautions seront conservées pendant votre séjour. Elles seront encaissées qu'en cas de perte ou de détérioration.

11 A votre départ : Prévenir la veille de votre heure de départ, celui-ci doit être programmé durant les heures d'ouverture de la réception avant 10h pour les locations de mobil home et 12h pour les emplacements camping. Passé ce délai toute journée entamée sera due. Pour les locations mobil home un état des lieux sera effectué entre 8 h et 10 h le jour de votre départ. Il est indispensable de prendre rendez vous avec l'accueil, au plus tard la veille de votre départ. Les frais de remise en état éventuels et le matériel manquant ou détérioré vous seront facturés selon le prix de l'inventaire ou éventuellement d'un devis de remise en état selon les dégâts causés.

Si la location n'est pas laissée dans un état de propreté, ou, si le départ est effectué en dehors des heures d'ouverture de la réception et sans contrôle de notre part, un forfait nettoyage vous sera automatiquement facturé. Toute caution sera rendue après l'état des lieux, remise des clés, remise de la carte d'accès et contrôle du solde de la facture du séjour. Pour les départs effectués en dehors des heures d'ouverture de la réception, la caution renvoyée par courrier après contrôle du mobil home. Si l'état du mobil home n'est pas satisfaisant, elle vous sera retournée après règlement des frais de remise en état sur présentation de facture ou sera encaissée si les frais ne sont pas réglés dans les délais ou si le montant des frais est supérieur à celui de la caution.

12 Sécurité assurance : Notre responsabilité civile ne saurait être engagée en cas de dégradations ou de vols d'effets personnels tant dans les logements, les emplacements camping que sur le parking ou les parties communes. De même, aucune responsabilité ne pourra être retenue à notre rencontre dans la pratique d'activités sportives ou autres, organisées localement ou non, en cas de blessure, maladie ou décès subis par les clients. L'hébergeur ne saura être responsable des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, empêcher le séjour (voie ferroviaire, voies routières et insectes nuisibles). La sécurité des enfants dans le parc incombe totalement à leurs parents ou responsable légaux, notamment aux abords des aires de loisirs. Le client devra vérifier qu'il a bien souscrit une assurance Multirisque et Responsabilité Civile ainsi qu'une extension de son assurance habitation auprès d'une compagnie notoirement solvable, dont il devra pouvoir justifier à première demande de l'hébergeur. En cas de force majeure (accident ou autre) ne permettant pas de livrer l'hébergement à la date et à l'heure prévue, le loueur pourra proposer un autre hébergement (suivant disponibilité) en remplacement ou



purement et simplement rembourser les sommes déjà versées par le locataire si aucun hébergement n'est disponible.

Les nombreux agréments de la vie en camping compensent largement les légers désagréments du plein air. Les insectes et autres "petites bêtes" font partie de cette formule de vacances. La direction n'est pas responsable de leurs déplacements dans le camping...

En aucune manière une indemnité quelconque ne sera payée. Le locataire déclare avoir pris connaissance de cette disposition lors de la réservation. Pour être prises en compte, toutes les réclamations devront se

Faire sur place durant le séjour et en aucun cas après. En cas de litige, les tribunaux du siège du loueur sont les seuls compétents. De plus nous attirons l'attention sur le fait que les informations contenues dans la brochure ainsi que sur notre site, les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement sont données à titre purement indicatif et ne sont pas contractuelles. Des installations ou équipements peuvent ne pas être mis en place. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, ou ne pas fonctionner en avant et arrière saison. Dans de tels cas, la responsabilité du Camping Fleur d'Oléron ne saurait être engagée

13 Les animaux : Ils sont interdits sur le camping « Fleur d'Oléron ». Seul chien ou chat sont tolérés aux conditions citées ci-après et sur accord de la direction. Un seul animal est admis par réservation uniquement pour les emplacements camping selon le tarif en vigueur. Ils sont strictement interdits dans les mobil homes et y compris sur la parcelle du mobil home. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2, arrêté du 27.04.99) sont refusés. Ils sont acceptés sur la présentation du carnet de vaccinations (arrêté du 22.01.85) ils doivent être tatoué ou puçés (arrêté du 30.06.92). Ils doivent être non agressif et doivent être tenus en laisse. Leurs souillures doivent être effectuées à l'extérieur de l'enceinte du camping Fleur d'Oléron. En aucun cas ils ne doivent être laissés seuls dans les voitures, caravane ou tentes sur l'emplacement ou attaché à un arbre. Tout chien errant sera immédiatement enlever par la fourrière.

14 Les barbecues : Le barbecue à charbon est interdits, sont autorisés les barbecues à gaz ou électriques.

15 Les personnes supplémentaires à la journée (sans nuitées) : Elles sont autorisées sous la responsabilité de leurs hôtes après avoir signalé leur identité à la réception et réglé leur droit de visite dès leur arrivée quelque soit le temps passé sur le camping. Le stationnement est autorisé uniquement sur le parking



d'accueil à l'entrée du camping. Toute personnes non déclarée à la réception sera immédiatement expulsée ainsi que son hôte sans préavis ni remboursement du séjour.

16 Circulation / bruit : La vitesse est limitée à 10 km/h. Un seul véhicule par emplacement est autorisé à pénétrer et stationner dans le camping Fleur d'Oléron. Le stationnement est interdit dans les allées et voies d'accès, il doit être effectué sur la parcelle louée ou sur le parking individuel correspond à la parcelle. Les barrières d'accès au camping "Fleur d'Oléron" sont ouvertes de 7h à 23 h, en dehors de ces horaires aucune circulation n'est autorisée sauf en cas d'urgence médicale ou d'évacuation d'urgence. En cas d'arrivée tardive le stationnement est prévu sur le parking à l'entrée du camping.

Toute utilisation d'appareils sonores ne doit pas nuire à son voisinage. Le bruit ne doit pas gêner la quiétude des campings entre 24 et 8h.

17 Espace jeux d'enfants : Les jeunes enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accidents.

18 Droit à l'image : Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le camping Fleur d'Oléron à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping Fleur d'Oléron.

19 Le règlement complet est affiché à l'entrée du camping. : Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Toute personne séjournant au camping doit être inscrite sur le présent contrat. La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis, ni remboursement les personnes qui manqueraient au respect du règlement intérieur, ou qui n'auraient pas déclarées tous les occupants ou données de fausses informations concernant les occupants de la parcelle ou de la location.